

Récupération des masques



Des masques, pour qui ?

Deux masques seront donnés gratuitement à tous les habitants des villages et hameaux du Bosc et à tous les enfants à partir de 11 ans.

Des masques, pour quoi ?

Le port du masque est fortement recommandé en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale. Les masques qui seront remis gratuitement par la commune sont des masques en tissu, de catégorie 1 (le plus haut niveau de performance). Ils sont de fabrication française, agréés par l'État et répondant aux normes AFNOR. Ils peuvent être lavés au moins entre 15 et 25 fois, à 60°.

Quand seront-ils distribués ?

Jeudi 21 mai, de 9 h à 12 h. Les personnes de plus de 75 ans se feront livrer les masques à leur domicile.

Comment seront-ils distribués et par qui ?

La distribution des masques se fera au trois bureaux de vote à savoir :

- Salelles du Bosc (ancienne mairie annexe)
- Saint Martin (ancienne école de Saint Martin au coeur du village)
- Loiras (rez-de-chaussée de la mairie)

La distribution sera assurée par les conseillers municipaux et bénévoles. De plus, afin de restreindre le nombre de personnes présentes lors du retrait des masques, l'accès aux bureaux de vote sera limité à une seule personne par foyer.

Quelles pièces justificatives faudra-t-il fournir ?

Pour récupérer votre masque, il faudra vous munir d'une pièce d'identité (documents originaux : CNI, passeport, carte vitale, permis de conduire, livret de famille). Retrait des masques en une seule fois par un seul membre foyer.

Comment faire si je n'ai pas récupéré les masques ?

Pour récupérer vos masques, il vous faudra téléphoner à la Mairie à partir du lundi 25 mai 2020.

Je suis considéré comme personne à risque et/ou je suis dans l'impossibilité de me déplacer sur les créneaux proposés. Comment faire pour récupérer mes deux masques ?

Les personnes à risque et/ou dans l'impossibilité de venir chercher leur masque sur les créneaux indiqués sont invitées à se faire connaître auprès des services de la Mairie, par téléphone ou par mail, au : 04 67 44 70 47 – mairie.lebosc@lodevoisetlarzac.fr